

Sujet : Déclarations sociales - Janvier 2025 - Dossier 05946

De : Tanya GOODSELL <noreply@silae.fr>

Date : 07/02/2025, 13:58

Pour : chateau.alvina@gmail.com

Dossier : 05946 - EARL LES LANDES HAUTES

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la déclaration mensuelle, aucun règlement n'est à effectuer :

CPCEA

Montant déclaré : 3.56 euros

Pour votre information, veuillez trouver ci-dessous les déclarations et les règlements effectués par télétransmission :

MSA Midi-Pyrénées Nord

Montant payé : 114.68 euros sur votre compte FR7611206000815000699506004 AGRIFRPP812 pour la période du 01/01/2025 au 31/01/2025 (Date limite de paiement : 15/02/2025) (48)

DGFIP Prélèvement à la source

Montant payé : 5.00 euros sur votre compte FR7611206000815000699506004 AGRIFRPP812 pour la période du 01/01/2025 au 31/01/2025 (Date limite de paiement : 15/02/2025) (45)

Cordialement,

Tanya GOODSELL

AGC DU LOT

421 Route de Villefranche

46000 CAHORS

Pièces jointes :

Lettre aux employeurs N214 février 2025.pdf

305 Ko

DSN_012025.pdf

8,0 Ko